



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur David HAEGY
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
		Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoud BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Noëlle CABBILLARD pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : PREAMBULE

Soutien au peuple marocain

Le Maroc a été touché dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre dernier par un séisme d'une magnitude de 6.8 sur l'échelle de Richter dont l'épicentre de la secousse se situait dans la province d'Al-Haouz, au sud-ouest de Marrakech.

Cette terrible catastrophe a fait près de 3 000 morts et de nombreux blessés dont un grand nombre dans un état grave. Les destructions d'infrastructures et de bâtiments laissent cette région dévastée et dépendante de l'aide et du soutien national et international. Des dizaines de milliers de personnes sont sans-abris, sans ressources et pour beaucoup en rupture de soins.

De nombreuses collectivités françaises ont exprimé leur souhait de venir en aide aux populations et aux collectivités territoriales affectées.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères a décidé d'activer le Fonds d'Action Extérieur des Collectivités Territoriales (FACECO) afin d'appuyer des actions de solidarité qui seront déployées en accord avec les autorités marocaines au bénéfice des populations touchées par le séisme.

Le FACECO est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien qui permet aux collectivités territoriales françaises qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde.

Cette situation sanitaire humanitaire particulièrement grave appelle à notre devoir de solidarité.

C'est pourquoi il vous est proposé d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 50 000 € via le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) afin de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des populations sinistrées.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** une aide exceptionnelle d'un montant de 50 000 € via le FACECO pour venir en aide à la population marocaine qui sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023 et dont le versement interviendra dès que la délibération sera devenue exécutoire ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 81	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 17 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN

